

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
du 8 mars 2025
de l'AFUL LES LYS - MENNECY
EXERCICE 2024

Cette assemblée s'est tenue dans la salle polyvalente de l'école des Myrtilles de Mennecy à 14h30. Elle a pu avoir lieu le quorum étant atteint, sur les 136 membres de l'AFUL, 81 étaient présents ou représentés :

RUE	Inscrits	Présents	Représentés	Absents
GIEN	28	11	07	10
LIMOGES	11	02	03	06
NEUFVILLE	09	03	03	03
PORCELAINES	24	07	08	09
ROUEN	08	01	01	06
SAXE	09	02	04	03
SEVRES	26	03	13	10
ST CLOUD	21	05	08	08
TOTAL	136	34	47	55

Madame LATOURTE Marie, Présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 3 nouveaux propriétaires arrivés en 2024 :

- Caroline DESVALLEES (ex Jacques FABRY) : 35 av Porcelaines (1^{er} février 2024)
- Jean-Baptiste MENETRIER/Julie KNODEL (ex Jacqueline PERRUSSOT) : 8 rue de Sèvres (vente avril 2024)
- Dominique DUPONT (ex Hugues WACHE qui a déménagé), 17 av de Neufville (vente mai 2024)

Le nombre de ventes a diminué de 50% depuis 2024 (6 ventes réalisées) ce qui reflète la frilosité du marché immobilier.

A ce jour, une vente annoncée pour fin mai 2025 (26 rue de Sèvres) , une vente en attente rue de Saint-Cloud.



Elle invite ensuite les membres actuels du Bureau à se présenter :

- Madame BODINEAU Valérie (trésorière),
- Monsieur COURANT Fabrice (espaces verts),
- Monsieur DURANT Marcel (règlement),
- Monsieur DUVAL Guillaume (responsable communication et webmaster),
- Monsieur GALLET Patrick (adjoint règlement),
- Madame HUBER Marie-Hélène (responsable tournages),
- Madame LEROY Monique (Vice-Présidente et Secrétaire),
- Madame MONTCLAIR Virginie, absente excusée (animation).

La Présidente passe à l'élection de deux vérificateurs aux comptes :

Cette année, Messieurs CHAIGNE Gilles et PRADON Dominique ont procédé en temps voulu à la vérification des comptes en présence de notre trésorière. Ils n'ont constaté aucune anomalie et ont félicité la trésorière pour la bonne tenue des finances de l'AFUL. Ils ont envoyé la déclaration ci-dessous au Bureau :

« Nous, soussignés Gilles CHAIGNE et Dominique PRADON, avons procédé au contrôle des comptes 2024 de l'AFUL LES LYS, le jeudi 16 janvier 2025, à la demande mise au vote de l'AG 2024. Nous attestons par la présente que tous les comptes étudiés et vérifiés pour l'année 2024 sont en tout point conformes à ceux déclarés et proposés à la prochaine assemblée générale.

Fait à Mennecy, le 22 Janvier 2025

Gilles CHAIGNE

Dominique PRADON »

Ils acceptent de se représenter et l'Assemblée est invitée à se prononcer sur leur candidature :

Contre 0 – abstention 0 – pour 81 – APPROUVE

Ils sont reconduits à l'unanimité.

Puis, Madame LATOURTE déroule l'ordre du jour :

1. Présentation et approbation du rapport d'activité de 2024
2. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2024
3. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2025
4. Pénalités pour retardataire (paiement de la cotisation)
5. Règlement et demandes de travaux
6. Questions diverses (précisions sur le contrat de l'entreprise Vertige, travaux d'entretien à prévoir, entorses au règlement)
7. Election du Comité



I. Présentation et approbation du rapport d'activités :

Avant de développer l'ordre du jour, rappel des objectifs du bureau élu à chaque AG :

Echange d'informations, animation de l'AFUL (fête des voisins, vide-maisons, tournages, etc.) et surtout respect du règlement pour préserver l'harmonie de notre cadre de vie. Les membres sont tous bénévoles, aucune prise d'intérêt si ce n'est le bien commun...

Bilan de l'année 2024 : positif dans l'ensemble grâce aux efforts de tous et à une collaboration active des membres du bureau. Quelques écarts et négligences, voir point 6. Réussite de la fête des voisins en juin (une cinquantaine de participants, météo optimale) et succès plus mitigé du vide-maisons du 6 octobre (voir ci-dessous). Grâce à Guillaume DUVAL, le site web de l'AFUL a connu une réelle cure de jouvence et mérite notre admiration.

Pour les nouveaux : rappel de quelques principes de base, chaque AFUL est indépendante (règlement distinct) même si nous échangeons entre présidents sur les projets internes (Levitt), la vie du village et de la municipalité. Présence aux vœux du Maire le 30 janvier. Valérie PECRESSE, invitée, a été chaleureusement applaudie à la fin d'un discours très convaincant.

Nous étions également présents sur invitation du Maire à une réunion organisée le 10 septembre sur les travaux d'isolation par l'extérieur, pour étudier et si possible harmoniser les dispositions des services de l'urbanisme, du PLU zone UE révisé en 2017 et les règlements en vigueur au sein des 7 AFUL. Voir compte-rendu au point VI. A noter qu'une révision du règlement (le nôtre date de 2015) est toujours possible mais frais d'enregistrement de 1000€ environ auprès du notaire. Discussion à reporter au point 6 des questions diverses.

Ventes : 3 ont été enregistrées en 2024 (voir supra).

Site de l'AFUL

Monsieur Guillaume DUVAL a gracieusement reconçu notre site internet et offert son hébergement dans sa Société informatique sur Mennecy, soit une économie de 120 €/an. Nous le remercions chaleureusement pour tout cet investissement qui donne une nouvelle lisibilité à notre AFUL.

Monsieur Guillaume DUVAL est demandeur d'infos, de photos, etc... pour animer ce site.

Espaces verts

EVOLUTION DES COÛTS DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS				
ANNEE	ENTRETIEN COURANT	AMELIORATION HORS CONTRAT	TOTAL AN-NUEL	COÛT PAR PROPRIETAIRE
2021	22 118	2 785	24 903	183
2022	23 069	3 230	26 299	193
2023	23 386	1 320	24 706	182
2024	25 049	6 720	31 769	234



Monsieur COURANT Fabrice est chargé des relations avec la Sté Vertige qui entretient nos espaces verts d'une surface de 2ha 27a 42ca.

Ne pas oublier les travaux hors contrat :

L'élagage de 3 grands cèdres au bout de la coulée verte a été effectué en 2024 (2160 €), ainsi que l'élagage d'un cèdre au milieu de la coulée verte.

Un grand sapin a été élagué sur la coulée proche de la rue de Sèvres.

3 bouleaux (coulée et place de Rouen) ont été coupés à ras.

Vertige a aussi éliminé une branche en suspension dans un grand peuplier ainsi que dans un cèdre au milieu de la coulée.

2 peupliers d'Amérique ont été fortement élagués.

Élimination de quelques cocons de chenilles et remise en fonctionnement des principaux pièges gratuitement. Il faudra prévoir en septembre ou octobre de refaire l'ensemble des pièges à neuf.

Après échanges, l'élagage des 4 platanes de la place Porcelaines/Saxe est entériné.

Il est important de nous signaler tout arbre, branche... qui pourraient poser problème. Nous rappelons que **les arbres présentant un danger pour le propriétaire ou le voisinage et situés sur les parties privatives relèvent de l'entretien à assurer par chacun.**

A ce propos, il est signalé sur la coulée verte le problème récurrent des aiguilles de pin qui ne sont pas ramassées et qui tombent dans les jardins empêchant toute plantation.

Tournages dans notre AFUL

Madame Marie-Hélène HUBER rappelle le tarif minimum des tournages pour l'AFUL 800€/jour pour les gros tournages, 500€ pour les clips/petits tournages, 1000€ la nuit. Ces coûts ne tiennent pas compte des conventions avec les propriétaires des maisons pour les tournages en intérieur ou sur parties privatives.

Toutefois, à la suite de prestations qui ont provoqué des nuisances, il est prévu d'amender les conventions à faire signer aux Sociétés de tournage et d'intégrer le paiement d'une caution en amont comme pour tout contrat de location (caution retenue en cas de dégradation de la voie publique ou des espaces verts, d'entorse au contrat, etc.).

Fête des voisins et vide maison

La fête des voisins s'est déroulée avenue des Porcelaines, le 30 juin 2024, et a remporté un vif succès grâce à une météo très favorable, un excellent punch préparé par Mme MONTCLAIR et la dégustation des plats préparés par les convives.

Le vide grenier, en concertation avec les AFUL des Bouvreuils, de la Verville et des Pâquerettes, s'est déroulé le dimanche 6 octobre : succès plus mitigé (24 inscrits sur notre AFUL, météo automnale, beaucoup de visiteurs se sont concentrés sur la matinée).

Le comité propose de reconduire ces manifestations festives :



- Fête des voisins à prévoir soit le 22/06/25, soit le 29/06/25. Faute de consensus, le Comité décide de retenir la date du **29/06** (déjeuner)
- Vide grenier : en concertation avec les autres AFUL de l'édition 2024, la date sera communiquée ultérieurement (début octobre à confirmer).

Diffusion compte rendu de l'AG

Mme LATOURTE propose, pour faire des économies de temps et d'argent, de diffuser le compte rendu de l'AG par mail comme l'an passé. Les propriétaires qui n'ont pas indiqué leur adresse mail ou refusé cette disposition, recevront ce document dans leur boîte aux lettres.

Il est demandé aux participants de voter sur l'approbation du rapport des activités :

Contre 0 – abstention 0 – pour 81 – APPROUVE

II. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2024 :

Madame BODINEAU Valérie, en sa qualité de trésorière, présente ces données. Elle rappelle que toute personne voulant contrôler les comptes avant l'assemblée peut prendre contact avec la trésorière par mail aful.lys.treso@gmail.com

Le bilan de l'année 2024, établi en accord avec les relevés de compte de la Société Générale fin 2024, fait apparaître, comme annoncé après ajustement du poste produits financiers de **456,81€** reçus **au lieu de 50 €** provisionnés, **une perte de 2676,64€**.

Bilan financier 2024

	Fin 2023		Fin 2024
Compte courant	5 870,94 €	Compte courant	2 737,49 €
Compte livret	12 884,99 €	Compte livret	13 341,80 €
Totaux	18 755,93 €	Totaux	16 079,29 €
		Résultat - perte	- 2 676,64 €

Compte de résultats 2024

	Budget 2024	Budget 2024 par maison	Réalisé 2024	Réalisé 2024 par maison	Ecart
Charges					
Frais de bureau	400,00 €	2,94 €	260,56 €	1,92 €	- 139,44 €
Entretien Espaces verts	25 200,00 €	185,29 €	25 048,80 €	184,18 €	- 151,20 €
Amélioration Espaces verts	6 000,00 €	44,12 €	6 720,00 €	49,41 €	720,00 €
Assurances	650,00 €	4,78 €	668,09 €	4,91 €	18,09 €
Taxe foncière	1 300,00 €	9,56 €	1 170,00 €	8,60 €	- 130,00 €
Frais bancaires	160,00 €	1,18 €	156,00 €	1,15 €	- 4,00 €
Frais d'avocat et d'huissiers	1 000,00 €	7,35 €	- €	- €	- 1 000,00 €
Totaux	34 710,00 €	255,22 €	34 023,45 €	250,17 €	- 686,55 €
Produits					
Cotisations	29 920,00 €	220,00 €	29 920,00 €	220,00 €	- €
Régularisations cotisations	- €	- €	170,00 €	1,25 €	170,00 €
Produits financiers	50,00 €	0,37 €	456,81 €	3,36 €	406,81 €
Tournage film	- €	- €	800,00 €	5,88 €	800,00 €
Remise frais bancaires	- €	- €	- €	- €	- €
Dégrèvement taxe foncière	- €	- €	- €	- €	- €
Perte		- €		- €	
Totaux	29 970,00 €	220,37 €	31 346,81 €	230,49 €	1 376,81 €
Résultat	- 4 740,00 €	- 34,85 €	- 2 676,64 €	- 19,68 €	2 063,36 €

Cotisations + 170€ → 8 propriétaires en retard de paiement

Nous avons prévu une perte à hauteur de 4740 € mais elle a été réduite par :

- Une recette exceptionnelle de 800€ pour le tournage d'un clip,
- L'absence de frais d'avocats 1 000€
- Des frais de bureau réduits à 260,56€ au lieu de 400€

Madame LATOURTE demande aux participants de voter sur l'approbation des rapport financiers et quitus au comité :

Contre 0 – abstention 0 – pour 81 – APPROUVE

III. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2025 :

	Réalisé 2024	Réalisé 2024 par maison	Budget 2025	Budget 2025 par maison	Ecart
Charges					
Frais de bureau	260,56 €	1,92 €	400,00 €	2,94 €	- 139,44 €
Entretien Espaces verts	25 048,80 €	184,18 €	25 200,00 €	185,29 €	- 151,20 €
Amélioration Espaces verts	6 720,00 €	49,41 €	3 500,00 €	25,74 €	3 220,00 €
Assurances	668,09 €	4,91 €	700,00 €	5,15 €	- 31,91 €
Taxe foncière	1 170,00 €	8,60 €	1 220,00 €	8,97 €	- 50,00 €
Frais bancaires	156,00 €	1,15 €	160,00 €	1,18 €	- 4,00 €
Frais d'avocat et d'huissiers	- €	- €	1 000,00 €	7,35 €	- 1 000,00 €
Totaux	34 023,45 €	250,17 €	32 180,00 €	236,62 €	1 843,45 €
Produits					
Cotisations	29 920,00 €	220,00 €	29 920,00 €	220,00 €	- €
Régularisations cotisations	170,00 €	1,25 €	- €	- €	170,00 €
Produits financiers	456,81 €	3,36 €	200,00 €	1,47 €	256,81 €
Tournage film	800,00 €	5,88 €		- €	800,00 €
Remise frais bancaires	0,00 €	- €		- €	- €
Dégrèvement taxe foncière		- €		- €	- €
		- €		- €	
Totaux	31 346,81 €	230,49 €	30 120,00 €	221,47 €	1 226,81 €
Résultat	- 2 676,64 €	- 19,68 €	- 2 060,00 €	- 15,15 €	616,64 €

Des augmentations sont prévues pour 2025 : assurances, taxe foncière

Entretien des espaces verts : Vertige n'applique pas l'augmentation réglementaire (indice INSEE) sur le contrat annuel d'entretien pour 2025.

Le poste **Amélioration des espaces verts** est budgété à 3500€.

Nous nous réservons, comme tous les ans, un montant de 1000€ pour d'éventuels **frais d'avocat**.

Les tournages restent une source de revenus, mais totalement aléatoire.



IV. Cotisations et pénalités pour retardataires (paiement de la cotisation)

Cotisations 2025

Les cotisations sont à jour sur l'exercice 2024. Toutefois, il a fallu attendre le 15 janvier 2025 pour accuser réception de la dernière cotisation, après de multiples rappels, une lettre recommandée et plusieurs déplacements au domicile des débiteurs.

Nous rappelons qu'il est indispensable d'abonder par nos cotisations la trésorerie de l'AFUL car Vertige est réglé mensuellement.

Compte tenu de la situation économique actuelle, le Comité propose de maintenir la cotisation annuelle à 220 € pour 2025.

Pour inciter les propriétaires à régler leur cotisation à échéance convenue, la procédure adoptée en 2024 est également reconduite, soit :

Cotisations à régler au plus tard le 1^{er} mai. Passé cette échéance, il sera appliqué une pénalité de 5% par mois de retard.

Il reste entendu que tout propriétaire qui rencontrerait des difficultés trouverait auprès du Comité une écoute bienveillante et une discrétion absolue.

Madame LATOURTE demande aux participants de voter sur l'approbation du budget 2024, les cotisations et pénalités de retard :

Budget 2025 : *Contre 0 – abstention 0 – pour 81 - APPROUVE*
Cotisation-pénalité 2025 : *Contre 0 – abstention 0 – pour 81 - APPROUVE*

Le règlement sera donc à effectuer au plus tard le 1^{er} mai 2025 :

- **De préférence par virement bancaire : IBAN FR76 30003 00681 00037269004 54 BIC SOGEFRPP**

(Merci de nous prévenir de votre virement par mail : aful.lys.treso@gmail.com et de bien noter le nom du propriétaire pour lequel le virement est prévu)

- **Ou par chèque à l'ordre de AFUL LES LYS**

(À déposer dans la boîte aux lettres de l'Aful Les Lys, ou chez Mme Bodineau – 25 rue de Gien)



V. Règlement et demandes de travaux

Règlement

Monsieur Marcel DURANT et Monsieur Patrick GALLET rappellent que le règlement n'a pour but que de conserver notre cadre de vie, il n'est pas conçu pour entraver la vie des propriétaires. Il est donc essentiel de le respecter.

Après échanges sur ce thème du non-respect du règlement, il est rappelé les diverses procédures à utiliser par le Comité :

- Tours réguliers des maisons de notre AFUL,
- Contact des propriétaires qui ne respectent pas le règlement,
- Lettre simple de constat des infractions,
- Visite de contrôle,
- Si nécessaire, LR/AR actant les non conformités,
- Enfin, après mise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire, il pourra être conduit une action en justice s'il s'avère que le propriétaire oppose un refus à toute médiation.

A noter qu'au moment de la vente d'une maison, le notaire contacte systématiquement le Comité de l'AFUL pour recueillir son autorisation de vente. A cette occasion, le Comité peut demander à faire mettre la propriété en conformité avec notre règlement en demandant à conserver le montant des travaux jusqu'à remise en état.

Rappel : tous les travaux extérieurs – sur la maison ou dans le jardin - doivent faire l'objet, au préalable, d'une demande auprès du comité de l'AFUL. En 2025 les demandes d'autorisation ont essentiellement eu pour objet les travaux suivants :

- Pose de volets roulants électriques avec maintien des volets
- Remplacement de portes d'entrée et fenêtres
- Rénovation et élargissement des descentes de garage (le plus souvent enrobé gris anthracite ou grenat, parfois pavés)
- Rénovation des haies et nouvelles plantations
- Ravalement, nettoyage de toitures
- Installation d'une pergola bioclimatique (rappel des dimensions autorisées par le PLU et l'AFUL, hauteur max 2,50 m et surface maxi 20 m²)
- Pose de portillons ou clôtures grillagées...

Soit **7** demandes de travaux transmises.

Rappel de quelques règles :

- Les portillons doivent être à claire voie de couleur blanche ou en grillage vert. Leur hauteur ne doit pas excéder 1 mètre.
- **Les brandas ou brise-vue** sont interdits sauf autorisation ponctuelle en cas de rénovation des haies. Ils doivent impérativement être masqués par des végétaux des 2 côtés et être supprimés après la croissance des végétaux.
- Les vitres ne doivent pas avoir d'effet miroir.
- La hauteur des haies ne doit pas dépasser 2 mètres



- La plantation de haies à l'avant des maisons n'est pas autorisée
- Les clôtures grillagées sont interdites en avant de la façade donnant sur la rue
- La surface des constructions (descente de garage, vérandas ou pergolas, piscines, etc.) ne doit pas dépasser 40% de la superficie du terrain
- L'aménagement d'un potager sur la partie arrière et non visible depuis la voie publique est autorisé à condition de ne pas dépasser une surface de 12 m².

La validation de la demande par l'AFUL Les Lys ne dispense de déposer une déclaration préalable auprès du service d'urbanisme de la Mairie si la nature des travaux le nécessite.

N.B. : Une discussion s'engage entre résidents au sujet de l'absence d'entretien du jardin du 17 rue de Saxe. Les actions amiables de l'AFUL n'ayant produit aucun résultat ces dernières années, et compte tenu du décès de Madame BATEJAT fin 2024, il est décidé de soumettre des devis de remise en état au notaire chargé de la succession.

Horaires pour les travaux des entreprises et propriétaires

RAPPEL : il est convenu d'appliquer les horaires de la mairie (arrêté 49 16 82 du maire portant réglementation contre le bruit du 18 février 2016), soit en semaine :

8h-12h et 14h-19h

Le samedi 9h-12h et 14h-19h

Le dimanche 10h-12h

Ces horaires concernent tous les types de nuisances sonores, tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, et **véhicules motorisés à deux ou quatre roues**.

N.B. : A la suite d'une discussion sur les nuisances sonores, et compte tenu d'un grand nombre de plaintes émanant de riverains résidant dans le voisinage de M. A., 9 rue de Saxe, l'AG décide à l'unanimité d'envoyer une délégation du Bureau à la gendarmerie de Mennecy déposer une main courante. Le départ et le retour de véhicules de sport débridés à des heures intempestives (bien au-delà des horaires fixés par le règlement) constituent en effet une gêne quasi quotidienne et indésirable pour tous les riverains. L'AFUL rappelle par ailleurs que la vitesse maximum autorisée dans tout le village Levitt est de 30 km/h.

VI. Divers

- **CCVE /Ordures ménagères** : Un de nos propriétaires avait souhaité que notre AFUL fasse une démarche auprès de la CCVE pour rétablir le ramassage des OM chaque semaine. Depuis le début de l'année 2024, le ramassage des OM est bimensuel hors juillet, août et la période de Noël. Ce nouveau rythme pose un problème d'hygiène, d'odeur, d'insalubrité publique.

L'AG 2024 avait approuvé à l'unanimité cette démarche. Le courrier a été envoyé à la CCVE le 7 mars, les présidents des 7 AFUL ont été informés de notre démarche et invités à la

soutenir et/ou à émettre des suggestions, aucune AFUL ne s'est associée. Nous demandons essentiellement le rétablissement de l'ancienne périodicité des collectes, des contenants et sacs adaptés et l'intervention du ramassage OM et bacs orange ; Réponse le 4 avril de Gilles Le Page, vice-président de la CCVE et en charge des Déchets Ménagers : il s'agit d'une « dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire en porte-à-porte des OM suivant l'arrêté préfectoral en date du 22/03/2023 ». Fin de non-recevoir ! Un nouveau courrier de l'AFUL du 21/5/2024 n'a pas reçu de réponse.

- **Bacs à compost** : consulter la Mairie
- **Panneaux concernant la divagation des chiens** sans laisse sur les coulées vertes : la décision avait été prise lors de l'AG 2024 à la suite de deux accidents provoqués par des chiens agressifs. Les panneaux d'abord placés très en retrait de la chaussée ont été déplacés à notre demande sur la partie proche de la voirie et propriété publique.
- **Panneaux photovoltaïques** : article 9.2.24 p. 7 du règlement (interdiction totale). La pose est possible au sol dans les jardins en arrière des maisons et non visibles de la rue.
- **Isolation par l'extérieur** : une maison a procédé aux travaux correspondants dans notre AFUL, demande validée par les services d'urbanisme.

La réunion du 10/09 à la mairie a permis d'avancer sur plusieurs points. En conclusion, il faut commencer par la révision du PLU (pas avant 2026/2027) sur ces deux derniers points avant de réviser le règlement de l'AFUL. Les principaux points à revoir concernent la modification de l'emprise au sol (actuellement 2%) en cas d'isolation par l'extérieur, à remplacer par 20 cm de largeur pour des raisons d'équité (dimensions très variables des différents modèles Levitt). A noter qu'actuellement la mairie autorise une épaisseur d'isolant extérieur de 15 cm (ce que les entrepreneurs présents estiment insuffisant pour un gain réel de performance énergétique).

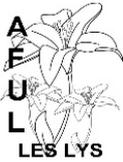
VII. Composition et élection des membres du Comité

Comité

Le comité syndical est composé de 9 membres, renouvelé par tiers. Cette année les mandats de M. COURANT, de M. DURANT et de Mme LATOURTE viennent à échéance.

Il est à nouveau demandé aux participants si certains ne voudraient pas se présenter. Faute de volontaire, ils se représentent et leur candidature est soumise au vote de l'assemblée :

Madame Marie LATOURTE :	Contre 0 – abstention 0 – pour 81 – ELUE
Monsieur Fabrice COURANT :	Contre 0 – abstention 1 – pour 80 – ELU
Monsieur Marcel DURANT :	Contre 1 – abstention 0 – pour 80 – ELU



Ci-dessous le tableau des membres du Comité mis à jour :

COMPOSITION ET RENOUELEMENT DU COMITE DE L'AFUL LES LYS
Situation suite à l'AG du 8 mars 2025

2023	2024	2025	2026	2027
M. COURANT	M. COURANT	M. COURANT	M. COURANT	M. COURANT
M. DURANT	M. DURANT	M. DURANT	M. DURANT	M. DURANT
Mme LATOURTE*	Mme LATOURTE*	Mme LATOURTE	Mme LATOURTE	Mme LATOURTE
Mme CALES	M. DUVAL	M. DUVAL	M. DUVAL	
Mme GAYET	M. GALLET	M. GALLET	M. GALLET	
Mme MONTACLAIR	Mme MONTACLAIR	Mme MONTACLAIR	Mme MONTACLAIR	
Mme BODINEAU	Mme BODINEAU	Mme BODINEAU		
Mme LEROY	Mme LEROY	Mme LEROY		
Mme RICHARD	Mme HUBER	Mme HUBER		

*Présidente

Des échanges se déroulent entre propriétaires, mais l'ordre du jour étant épuisé,
 Madame LATOURTE, au nom du Comité, remercie l'assemblée et clôture la séance à 16h45.

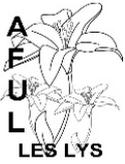
AFUL LES LYS

65 boulevard Charles de Gaulle
 91540 MENNECY

Adresse mail Générale : afuleslys@gmail.com

Adresse mail Trésorerie : aful.lys.treso@gmail.com

Site internet : afuleslys.fr



Extrait du COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DU 8 mars 2025 après l'Assemblée Générale

En présence de : Valérie BODINEAU, Fabrice COURANT, Marcel DURANT, Guillaume DUVAL, Patrick GALLET, Marie Hélène HUBER, Marie LATOURTE, Monique LEROY,

La réunion s'est tenue à 17h dans la prolongation de l'AG, sur l'ordre du jour suivant :

- Election du Président et répartition des différents postes

Madame LATOURTE prend la parole et remercie les membres du comité pour le travail qui a permis de tenir cette AG.

Puis, après échanges entre les participants pour attribuer les divers postes,

A l'unanimité, sont nommés :

- Madame LATOURTE, Présidente
- Madame BODINEAU, Trésorière
- Monsieur COURANT, responsable des espaces verts
- Monsieur DURANT, règlement
- Monsieur DUVAL, webmaster
- Monsieur GALLET, adjoint au règlement
- Madame HUBER, tournages
- Madame LEROY, Vice-Présidente / Secrétaire
- Madame MONTCLAIR, responsable de l'animation, fête des voisins, décoration Noël, événementiel.